



ASSEMBLEE GENERALE de l'ARILS

13 juin 2020

1. Accueil

Maude souhaite la bienvenue à tous, début de l'AG à 9:30

Présents : Anne-Claude, Catherine, Evelyne, Christelle, Philippe, Clarisse, Caroline, Marie-Jo, Valérie, Claire, Angélique, Lorette, Mélanie, Micael, Karine, Florence T, Stéphane, Fernande (par Zoom), Isabelle A (par Zoom), Maude, Isabelle S

Personnes excusées : Cathy, Martin, Eve, Nathalie, Laurence, Florence B, Cécile, Christel, Mathilde

2. Adoption de l'OJ : Evelyne a demandé l'ajout de 2 points dans les divers : sur la thématique de la mode sumaine et sur la thématique du Feeding.

3. Nomination d'un scrutateur : Angélique est nommée scrutatrice de la matinée.

4. Adoption du PV de l'AG du 6 avril 2019 : Catherine fait remarquer que le PV n'est pas daté. Cela va être corrigé. Le PV est adopté avec nos vifs remerciements à Laurence pour sa rédaction.

5. Rapport du comité :

- *Première année avec le nouveau dispositif : fonctionne très bien, solution complètement adaptée (on y reviendra dans le bilan). Pour rappel, nous sommes 3 membres dans le comité. Isabelle Ansermet a la charge de toute la partie comptable qu'elle mène de main de maître. Maude et Isabelle assument le fonctionnement du reste des affaires du comité. Le fait de se rencontrer à 2 nous a donné beaucoup de souplesse pour nos réunions (par téléphone, ou pour trouver des dates). Pour rappel, la tâche principale du comité est de relayer les mails reçus sur la boîte mail du comité aux différentes commissions, de les soutenir si elles en ont besoin, de répondre aux sollicitations qui n'entrent dans aucune commission prédéfinie, et de rédiger des courriers/ courriels au nom de l'ARILS. La répartition des tâches était donc nouvelle (ce n'est plus le comité qui est toujours le bon interlocuteur) et nous tenons à remercier les membres de bien avoir tenu compte de ce nouveau fonctionnement.*
- *Dans le même esprit, nous remercions vivement toutes les commissions pour le travail effectué durant l'année. Le travail qui s'y est déroulé a été très riche, on a vu de belles dynamiques dans les groupes et pour le comité ça a été très soutenant de voir que pleins de choses se passaient autour de nous. Nous tenons à adresser un merci tout particulier à la commission partenaires qui s'était engagé avant de savoir tout le travail qu'elles allaient devoir faire.*

- *Plus en détail, que s'est-il passé durant l'année écoulée pour le comité ? Dans les temps forts de l'année, on se rappelle :*
 - *Quelques semaines après notre prise de fonction, Procom a dénoncé la CCT ce qui a engendré beaucoup de travail essentiellement pour la commission partenaires. Le comité quant à lui a essayé de soutenir nos collègues au front.*
 - *Travail de coordination et de soutien*
 - *Organisation de 2 AE et 1 vote à distance concernant la nouvelle CCT*
 - *Réunion avec la direction en mai 2019*
 - *Répondre aux différentes sollicitations via le site : demandes d'interprètes ou demandes concernant la formation essentiellement*
 - *Gestion de la crise du coronavirus : ceci a surtout impliqué passablement de téléphones avec la commission partenaires ainsi que la rédaction de mails à la direction de Procom. Parmi tout cela une initiative très adéquate et positive : la création de la chaîne Facebook par Maude et Evelyne. Un très grand merci à elles 2 pour ce travail gigantesque et très apprécié par la communauté sourde. Et un grand merci à tout-es les interprètes qui ont participé en traduisant et en enregistrant des vidéos.*
 - *Soutien pour l'équipe impliquée sur le mandat grand conseil genevois : ce mandat est toujours en discussion entre Procom et les interprètes indépendantes. Nous donnerons des nouvelles en temps voulu.*
- *Bilan de cette première année :*
 - *Bilan positif, la nouvelle formule marche bien. C'est soutenant pour le comité d'être entouré de toutes les différentes commissions. Malgré tout le comité a encore une fois été passablement accaparé par les affaires « Procom ». Mais par la présence de commissions complètement indépendantes de ces problématiques, l'ARILS a pu s'atteler à d'autres tâches, ce qui est très stimulant pour tout le monde.*
 - *On sent également les collègues plus partie prenante du fonctionnement de l'association.*
 - *Pour cette prochaine année, une des tâches que le comité aimerait pouvoir traiter est de préciser les différents statuts des membres de l'ARILS (membres actifs, membres passifs et membres d'honneur). Les profils de nos membres se diversifient ce qui entraîne certaines réflexions et nécessite des clarifications. Cela ira sans doute avec une révision des statuts de notre association. Pour le reste, nous restons ouvertes à ce que cette année nous apportera en espérant qu'elle sera un peu moins animée que la dernière !!*

6. Rapport de la trésorière :

L'exercice 2019 se solde par une perte de CHF 2'436.78.

Les produits se sont élevés à CHF 13'322.40, alors que les charges atteignent CHF 15'759.18.

Les cotisations des membres actifs ont atteint en 2019, CHF 6'932.40.

Le bénéfice réalisé en 2018 de 4'615.80 a été obtenu grâce au don de Bodifée de 7000.-. Le résultat calculé avant la prise en considération de cette donation est une perte de CHF 2'384.20.

Comme en 2018, les cotisations et les participations de l'exercice 2019 ne suffisent pas à couvrir les charges de l'exercice.

Le capital propre en début d'exercice se monte à CHF 26'588. Après la prise en considération de la perte de l'exercice de 2'436.78, il est diminué à 24'151.52 au 31.12.2019.

Pour remédier aux résultats déficitaires, il conviendrait soit d'augmenter les produits, soit de diminuer les charges. L'augmentation des revenus semble difficile, dès lors que les cotisations sont reversées au SSP. Indépendamment de la somme des cotisations reversées au SSP, ce dernier retourne annuellement CHF 2500.- à l'ARILS. J'ai posé la question au SSP de savoir si cela était un forfait fixe pour chaque association ou si le montant ne pouvait pas être revu à la hausse en fonction du nombre de membres et donc de cotisations versées. Je n'ai pas de réponse pour le moment. S'agissant des charges, elles sont pour la plupart incompressibles à l'exception des frais EFSLI, des frais d'assemblées et des jetons de présence.

La formation continue dispose encore d'un montant de CHF 2'358.- de fonds Florence Guillet, prévus à cet effet.

Une autre alternative serait d'entreprendre des démarches en vue d'obtenir des soutiens ou des dons pour compenser les excédents de charges de l'association. Tous nouveaux projets ou besoins importants nécessiteraient une recherche de dons.

A noter que l'ARILS n'a toujours pas reçu le versement de Procom pour l'année 2019 concernant : la part solidarité Procom pour le 2^{ème} semestre 2019 (les 10.-/mois travaillés/interprètes avec la liste détaillée par interprète). Après de nombreuses relances auprès de Nadia, elle m'a assuré avoir transmis auprès de la personne en charge de cela à Olten et le nécessaire devrait enfin bientôt être fait. Parallèlement la somme de CHF 750.- de participation annuelle de Procom au fonctionnement de l'ARILS a enfin été reçue cette semaine pour l'année 2019 après de nombreuses relances également.

Comme annoncé depuis le début de mon engagement pour ce rôle de trésorière, il m'est nécessaire de disposer d'une personne compétente ressource en cas d'éventuelles questions en lien avec la tenue de la comptabilité et surtout pour l'établissement du bilan annuel et de la clôture des comptes. Jusqu'à présent une solution provisoire familiale, mais non satisfaisante car contraignante était trouvée. Il est donc nécessaire de trouver une solution plus adéquate et pérenne. J'ai approché une experte-comptable expérimentée dans la gestion de comptabilité d'association. Cette dernière est prête à faire un geste et est disposée à se charger de la clôture des comptes et répondre aux éventuelles questions pour un montant symbolique de CHF 300.-. L'avis et le vote de l'assemblée est attendue dans le cadre de l'AG.

Je remercie les contrôleurs des comptes Catherine et Philippe, ainsi que le comité pour son soutien et sa confiance.

En discussion lors de l'AG :

Suite à la demande d'Isabelle et afin de la soutenir et de répondre à ses questions liées à son travail de trésorière, l'assemblée vote à l'unanimité l'engagement d'une experte-comptable pour un montant symbolique de 300.-/année.

La perte en 2019 est-elle une surprise ? Pas vraiment car en 2018, le bénéfice de l'ARILS était dû au don de la fondation Bodifée suite aux recherches de fonds d'Anne-Claude pour le site de l'ARILS. L'ARILS tourne à perte. Il y a des charges fixes qu'on ne peut pas toucher mais aussi des frais variables sur lesquels on pourrait économiser (p.ex. jetons de présence, frais d'assemblée, fond EFSLI 1 personne à la place de 2). La conférence de Pascal Smith organisée en décembre dernier s'est majoritairement auto-financée grâce à la finance d'inscription demandée aux participants. Seuls 600.- ont dû être pris sur le fond Florence Guillet ; lorsque ce fond sera épuisé, il faudra faire des recherches de fond pour financer les formations afin de ne pas puiser dans le capital. Il est important de garder cet élément en mémoire.

Concernant la question du montant versé par le SSP, Stefan Giger aurait besoin de se baser sur le contrat qui a été fait entre l'ARILS et le SSP en 2005. C'est en effet lorsque le service d'interprètes a rejoint Procom que les difficultés sont apparues ; Claire Dunant-Sauvin et Nathalie Trolliet ont alors fait appel au SSP et c'est ainsi que l'ARILS a été syndiquée. Il faudrait pouvoir retrouver ce contrat au sein de l'ARILS (Isabelle poursuit ses recherches et Philippe regarde dans ses archives). Si la part versée doit être réévaluée, ce sera à la hausse mais en aucun cas vers le bas. On ne sait pas non plus si le SSP a un fonctionnement différent avec chaque association ; c'était Bernard Fragnière qui avait tout l'historique ; Stefan Giger doit donc se renseigner.

Concernant la question du nombre de membres qui vont à l'EFSLI, il est décidé pour l'instant d'attendre d'avoir des nouvelles du SSP quant à une éventuelle augmentation de leur forfait, puis de réfléchir à d'autres pistes. On a un peu de temps devant nous car il reste des sous ; de plus pour cette année il n'y aura pas de conférence à l'étranger dû à la crise du coronavirus. Stéphane soulève le gros travail entrepris par nos 2 représentantes Lorette et Cindy et l'aspect positif qu'il y a à avoir 2 personnes pour aller aux conférences (dont une ILS Procom et une ILS indépendante). Décision est prise de rediscuter de ce point à la prochaine assemblée ordinaire.

Isabelle est vivement remerciée pour son travail de trésorière.

7. Rapport des vérificateurs des comptes :

La vérification des comptes a été faite le 25 mai par Philippe et Catherine via Zoom. Suite à leurs différents sondages, nos deux vérificateurs ont pu observer la rigueur avec laquelle les comptes sont tenus. Ils recommandent à l'assemblée de les accepter à l'unanimité.

L'adresse du siège de l'association pour les impôts est maintenant changée ; le siège est chez Isabelle A.

Dans le tour des vérificateurs des comptes, Catherine laisse sa place, Clarisse est élue pour accompagner Philippe dans la prochaine vérification des comptes et Caroline est élue comme suppléante. Un grand merci à eux.

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité et remercie chaleureusement Isabelle pour son travail.

8. Décharge du comité : L'assemblée donne décharge au comité par mains levées avec 19 voix.

9. Présentation du travail des commissions :

Commission équivalence :

Petite chronologie pour se remettre dedans :

28 mai 2019

Une réunion a lieu avec la commission partenaire, le comité Arils, la commission équivalence, Nadia et Daniel Huber pour faire connaissance avec la nouvelle direction et discuter de divers points.

L'équivalence est abordée : Nadia n'est pas d'accord avec le format des examens finaux, c'est trop long et superflu. Daniel Huber est plus frontal : il souhaite supprimer complètement la procédure d'équivalence mise en place par l'ARILS.

Une réunion est donc organisée pour ne parler que de l'équivalence et mieux cerner les raisons de Procom.

25 juillet 2019

Nous nous rencontrons donc :

- Daniel Huber, Sabine Vonlanthen et Nadia Baiao,*
- Anne-Claude et Cécile,*
- Bernard Fragnières du SSP*

Procom veut engager directement des interprètes, sans devoir en référer à l'Arils.

La procédure d'équivalence mise en place par l'ARILS est insupportable à Daniel Huber, car elle remet en cause son pouvoir en tant qu'employeur de faire ce qu'il veut quand il veut. En tant que supérieur hiérarchique, il veut être totalement libre d'engager qui bon lui semble dans son entreprise, sans devoir attendre la fin de la procédure.

Constat: il ressort de nos échanges que Daniel Huber agit en pur gestionnaire et ne connaît strictement rien à notre métier ni aux implications nécessaires.

Pour exemple, il ne sait pas qu'il y a des différences entre LSF Suisse et LSF France, ne connaît pas la manière de travailler des interprètes et l'importance de bien connaître le contexte culturel et politique dans lequel nous sommes amenés à traduire.

Il ne voit que les missions non attribuées par manque d'interprètes et le vivier de candidats disponibles tout de suite en France.

Nadia et Sabine reconnaissent toutefois la valeur du travail réalisé par les interprètes de l'ARILS qui offrent bénévolement un coaching aux interprètes qui arrivent de France....

Mais Procom souhaite raccourcir la procédure et s'occuper entièrement de son organisation, exit le rôle de l'Arils.

Ils estiment que s'il y a des problèmes sur le terrain ou que l'interprète n'était pas prêt pour fournir une prestation de qualité, c'est un problème d'image de Procom et non le problème de l'ARILS.

Nous avons bien insisté sur le fait que l'association professionnelle des interprètes était seule garante possible de cette qualité.... Et qu'à ce titre nous désirions maintenir la procédure d'équivalence.

Nous étions toutefois ouverts à examiner toute proposition concernant le changement de format et d'organisation de la procédure d'équivalence.

Sabine Vonlanthen a conclu la séance en nous promettant de réfléchir à des propositions et qu'elle agenderait prochainement une nouvelle rencontre....A ce jour, nous n'avons eu aucune information de sa part, si ce n'est son annonce de démission.

Sinon, la commission d'équivalence a géré plusieurs demandes de procédure d'équivalence en 2019 :

Karine PORCHET équivalence terminée en novembre 2019

Claire COLAS équivalence terminée en novembre 2019

Nous avons également reçu une demande de procédure de la part de Roxane GARINOT qui travaille en free lance pour Diane Uehlinger. Nous lui avons répondu et envoyé toutes les informations nécessaires, mais elle n'a à l'heure actuelle pas donné suite.

Se posait la question dans le cas de figure où la procédure d'équivalence concerne un ILS qui ne sera pas forcément engagé par Procom. > les ILS de Procom peuvent-ils alors prendre le candidat à l'équivalence en stage (autorisation de Procom ou pas... ?) ce seront des points à réfléchir en temps voulu.

Pour la commission d'équivalence

Cécile Paillissé et Anne-Claude Prélaz Girod

En discussion lors de l'AG :

Le point 1.2 de la nouvelle CCT a soulevé des questions : la tournure de la phrase française signifie-t-elle que équivalence est vraiment obligatoire ? Oui, le seul diplôme ne suffit pas ; il faut l'équivalence.

Selon Stefan Giger, c'est le texte allemand qui fait foi, et pour Procom, c'est le système de la BGD qui fait foi. Ainsi, les formations qui ne sont pas faite en suisse allemand ne sont pas reconnues. La formulation « non reconnu » se comprend comme voulant dire « pas dans notre langue ». Ainsi, les diplômes faits en France sont reconnus. L'ARILS quant à elle fait passer une équivalence socio-linguistique. Cela confirme le statut de notre équivalence mais il sera peut-être nécessaire de clarifier cette phrase dans la CCT.

Concernant la procédure d'équivalence de Roxane Garinot, plusieurs questions se posent :

- Roxane souhaiterait faire des stages dans tous les cantons mais se demande si elle peut ne les faire qu'avec des interprètes de Smart Signes & Communications.
- Pour les cours théoriques, est-ce que la FSS pourrait fournir les cours ? Anne-Claude va contacter le département LSF pour voir si c'est possible.
- Doit-on avertir Procom ? Quel que soit l'endroit où l'on travaille, on a le droit d'accueillir des stagiaires ; mais on doit informer Procom qu'on a des stagiaires. Les interprètes indépendantes suivent aussi des stagiaires. Il serait bien qu'un interprète de Procom prenne le relais concernant cette situation. Micael se porte volontaire pour contacter Procom.

Commission EFSLI:

Cette année l'AG en présentiel en Roumanie a été annulée. L'AG par Zoom aura lieu le 27 juin ; Lorette va y participer. Le thème pour l'année prochaine : « Interprète 4.0 » !!! Des tensions sont présentes à l'EFSLI car le comité manque de transparence; de là est né la création d'un sous-groupe. Nos représentantes suivent l'évolution de la situation via le groupe WhatsApp créé par ce sous-groupe. Une réunion à distance est d'ores et déjà prévue le 20 juin, avant l'AG.

Comme mentionné dans les rapports EFSLI envoyés par nos représentantes, les votes suisses sont pour l'instant maintenus. Toutes les infos figurent dans les documents qui nous ont déjà été envoyés.

Commission Cominter :

Une réunion a eu lieu en novembre 2019. Les partenaires de la commission n'ont plus de volonté de faire avancer ni évoluer cette commission. Procom n'en voit pas l'intérêt car ils répondent directement aux clients et la FSS n'a pas grand-chose à dire puisque peu de cas sont rapportés. Diane Uehlinger a démissionné de son rôle de représentante des clients sourds.

Lors de cette réunion, Daniel Huber a entendu les remarques sur les vidéos de Nathalie Gagneux. D'autre part, deux points sont à relever :

- La FSS a rappelé à Procom que le droit au forfait Art 9 OMAI (missions liées au travail) appartient au sourd et non à Procom ; de ce fait, la personne sourde dispose du droit au choix de l'interprète (Procom ou indépendant)
- Lorsqu'on accueille un/e stagiaire interprète, il faut non seulement avertir l'institution où la mission s'effectuera (ou le client entendant qui en a fait la demande) mais également le ou les clients sourds présents.

La séance prévue le 3 avril a été annulée et pas remplacée. Cette séance avait pour but de faire évoluer la Cominter. Rien n'est encore officiel, mais il semble que le travail de cette commission soit arrêté car plus personne n'en voit l'utilité. Lorette, notre représentante ARILS au sein de la Cominter, aurait dû être remplacée maintenant qu'elle est passée au statut d'indépendante mais, de fait, aucun remplaçant ne sera recherché.

Enquête santé :

Un grand merci à Mathilde pour l'élaboration de la synthèse de l'enquête santé pour l'année 2019. Cette synthèse sera jointe au PV. Mathilde est prête à réitérer son travail de récolte et synthèse de nos feedbacks pour l'année prochaine; qu'elle en soit vivement remerciée.

Commission Défense métier :

La commission s'est réunie à plusieurs reprises. Nos collègues ont réfléchi à faire mieux vivre le site de l'ARILS. Elles ont préparé des cartes de visite et des affiches qui expliquent ce dont on a besoin pour bien travailler. Ce matériel fort sympathique est à mettre dans les salles d'attente, à distribuer largement... il y a du stock. La commission attend nos retours.

Il est aussi prévu de mener une collaboration avec l'association S5 qui réfléchit à faire des sensibilisations dans les bars et les entreprises. L'idée est de collaborer avec la personne sourde afin qu'elle transmette les bonnes infos sur le métier (combien y a-t-il d'ILS, quels

sont les services existants, ...) Florence, Mélanie et Maude se sont déjà lancées dans cette préparation, et projettent aussi la création d'un dossier. Concernant la question de mener nous-mêmes ces sensibilisations, la commission y a réfléchi mais a conclu que cela demanderait beaucoup d'investissement. Néanmoins, il serait possible de faire nous-même de la sensibilisation sur place.

Une réflexion sur le travail à distance a également été initiée par la commission avec demande de retours de la part des membres. La synthèse de nos réflexions sera envoyée à Tamara Bangerter de Procom sous forme de « Recommandations de l'ARILS ».

L'assemblée remercie chaleureusement la commission pour son travail efficace.

Contacts BGD-ILLISSI :

Les contacts qui ont eu lieu entre nos collègues de cette commission, Cindy et Eve, et les collègues BGD et ILLISSI ont eu lieu en anglais. Eve n'est pas à l'aise dans cette langue et a donc émis le souhait de se retirer de cette commission. D'autre part, très vite au printemps dernier, les contacts qui ont eu lieu entre collègues interprètes des différentes régions de Suisse ont tourné autour des négociations de la CCT.

Nos collègues de la commission partenaires, Fernande et Marie-Jo estiment qu'il serait peut-être mieux de garder une seule commission le temps de finir les négociations CCT, en décembre 2021. C'est à discuter.

Si nécessaire, Stéphane est volontaire pour aller avec Cindy pour remplacer Eve. Un grand merci à lui.

Commission Site internet :

Anne-Claude a assuré durant cette année la maintenance du site en y ajoutant des documents régulièrement. Cependant, elle n'a pas les compétences requises pour faire les mises à jour nécessaires ou s'occuper des aspects techniques. Anita Hirschi, notre webmaster, est d'accord de faire ce travail technique et de recevoir une rétribution par bon, ce qui évite de devoir l'engager au nom de l'ARILS. Il n'existe pas de contrat de maintenance avec Anita. D'autre part, il est possible de faire appel à elle s'il y a des choses à ajouter, ou besoin de son aide de manière ponctuelle.

En cas de perte ou oubli de vos identifiants et mots de passe pour accéder à l'espace membres du site de l'ARILS, vous pouvez vous adresser à Isabelle S.

Commission Formation d'interprètes (reprend également le point 12 de l'ordre du jour):

La commission n'a rien eu à faire durant l'année écoulée car officiellement rien n'est en cours. Lorette a interpellé Elsa Kurz durant l'automne et l'hiver 2019 afin de lui dire que si des discussions ont lieu sur la formation d'interprètes il faudrait inviter l'ARILS. La réponse fut que c'était politique et que l'ARILS n'avait pas sa place dans les discussions budgétaires entre Procom et la FSS.

Actuellement, des bruits disent que la formation débutera très bientôt mais nous n'avons pas été conviés. Irène Strasly de la FTI confirme.

Lecture de la lettre d'Irène Strasly par Mélanie :

À l'attention de l'ARILS

Information concernant la mise en œuvre de l'ajout de la langue des signes française et italienne dans le cadre du Ba en communication multilingue

Faculté de Traduction et d'Interprétation – Université de Genève

Responsables: Prof. Pierrette Bouillon et Irene Strasly

Actuellement, la Suisse n'offre aucune formation en langues des signes française (LSF) ni italienne (LIS) au niveau B2, ce qui empêche la création de formations au niveau de la Maîtrise et conduit à une pénurie de personnes compétentes sur le marché du travail.

Le Département de traitement informatique multilingue (TIM) de la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève vient d'obtenir, dans le cadre du Centre suisse pour une communication sans barrière, un financement externe de la Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS) et de la fondation Procom, qui permet d'introduire la langue des signes au niveau du BA (deux cohortes consécutives, une première en 2021 avec la langue des signes française (LSF) et une seconde en 2023 avec la langue des signes italiennes (LIS))

La coordination de la langue des signes se fera par le Département TIM (Prof. Pierrette Bouillon et Irene Strasly), en collaboration avec les deux unités concernées. La LSF sera offerte aux étudiants ayant le français en langue A et la LIS à ceux avec l'italien en langue A.

Les étudiants entreront à la Faculté avec un niveau A1 ou A2 en langue des signes. L'examen d'admission consistera en un entretien durant lequel deux compétences seront testées : la compréhension en langue des signes et la connaissance de la culture sourde. Ce niveau, plus bas que pour les autres langues, puisque la langue des signes ne s'apprend pas à l'école primaire et/ou secondaire, sera compensé par l'obligation en deuxième année de faire un module intensif en langue des signes (voir plan ci-dessous). A la fin de la formation, les étudiants auront un niveau en langue des signes suffisant pour accéder à une Maîtrise spécialisée en interprétation en langue des signes ailleurs en Europe (Grenoble, Venise, Toulouse, etc.). Ils pourront aussi accéder aux maîtrises à une langue de la Faculté, à la Maîtrise en traitement informatique multilingue (MATIM), où nous aimerions renforcer l'accessibilité dans le plan d'études, ou encore se spécialiser en accessibilité ailleurs en Suisse ou en Europe. Les enseignants seront choisis selon les critères de la Faculté et les cours seront, dans la mesure du possible, donnés par des personnes sourdes qualifiées, avec une expérience de l'enseignement universitaire.

Cette nouvelle formation est donc un bachelor en communication, et non une formation d'interprète ; il s'agirait d'un prérequis (reconnu par la réforme LMD) mais le master qui devrait logiquement suivre n'existe pas en Suisse. Pour terminer sa formation d'interprète, l'étudiant devrait partir en France pour finir ses études. Ça ne résout donc pas la problématique de l'inexistence d'une formation complète d'ILS en Suisse. L'information qui est véhiculée n'est pas claire car la FSS dit qu'il va y avoir une formation d'interprètes.

Anne-Claude reprend l'historique des tentatives de formation. Beaucoup de fonds ont été investis par la FTI pour rien à l'époque avec la formation avortée ce qui a occasionné une grande perte financière. Ils proposaient un CAS. L'ARILS s'est battu pour proposer au minimum un diplôme, DAS. La FTI s'était d'abord engagée puis retirée.

L'Arils n'a pas été contactée et a dû beaucoup insister pour recevoir des informations. L'objectif de Procom est de former 16 interprètes. La FSS veut également former ; S5 pourrait aussi être intéressée.

Problème, si Procom finance, ils voudront que les ILS travaillent chez eux. Il y a également un malaise car actuellement les collègues qui font partie de la commission formation d'interprètes sont tous des interprètes indépendants. Ce serait bien qu'un ILS indépendant reste dans la course mais aussi qu'un ILS Procom rejoigne cette commission. Ce serait aussi utile d'envoyer un courrier au nom de l'ARILS pour leur dire qu'on a eu les infos sur le projet de cette formation et qu'on est surpris qu'il ne soit pas fait mention du master.

Commission Formation continue :

cf rapport Philippe

En discussion lors de l'AG :

La commission interpelle les membres autour de la question financière : quel montant les membres seraient-ils prêts à investir dans une formation ? Quelle somme serait rédhibitoire ? Par exemple, 500.- serait rédhibitoire pour les membres présents. Karine fait remarquer que la somme qu'on est prêt à mettre dépend aussi du thème de la formation (a-t-on déjà fait une formation sur cette thématique ou non, est-ce une formation qui est généralement proposée à des tarifs élevés...), de qui est l'intervenant (on est peut-être prêt à mettre plus dépendamment du formateur, si on l'a déjà entendu ou non, ...)

Lors de la formation VV, la contribution demandée était de 50.-/personne ; cette somme avait été évaluée comme peu importante pour cette formation et pouvant être élevée. Le but de la formation continue est de pouvoir être quasi autonome en matière de financement.

Valérie rappelle de ne pas oublier qu'on peut demander des sous à Procom à des fins de formation.

Commission Convivialité :

La commission convivialité a été moins active que souhaité, le travail au comité nous ayant quand même accaparé pas mal de notre temps dévolu à l'association. Nous avons de beaux projets qui n'ont pas pu être menés à bien mais nous essayerons de les concrétiser cette année. Voici les événements qui se sont déroulés :

- Grâce à la sollicitation de la commission formation continue et à un partenariat fructueux, un pique-nique de reprise fort sympathique s'est déroulé au parc de Milan avec agapes et jeux.
- Le traditionnel repas de Noël a eu lieu au Ticino à Lausanne
- Nous avons un projet d'après-midi ludique post AG, mais vu les circonstances nous vous proposons de le reporter à la rentrée :
Dans les idées que nous avons : escape game, chasse au trésor,
Fixons une date !!!

10. Démissions-élections au sein des différentes commissions :

Commission contacts BGD-ILLISSI : Stéphane remplace Eve.

Commission équivalence : le gros travail a déjà été fait, le règlement établi. Maintenant, le plus gros du boulot est d'organiser les stages mais ceci n'est pas le travail de la commission, mais du ressort du/de la stagiaire. Stéphane se propose.

Commission de formation d'interprète : personne n'a été trouvé.... Nous recherchons un interprète Procom pour intégrer cette commission.

Stéphane est élu et remercié par l'assemblée.

11. Admissions-démissions de l'ARILS :

Nous avons le plaisir d'accueillir Claire Colas et Karine Porchet qui ont tout de suite été happées dans des aventures associatives mouvementées. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.... Ainsi qu'à Clarisse qui de retour de son voyage nous a à nouveau rejoint pour notre plus grand plaisir.

Rien à signaler du côté des démissions.

12. Formation d'interprète: Cf rapport de la commission formation d'interprètes.

13. Interprétation à distance :

La commission défense métier a élaboré un document de recommandations lors d'interprétations à distance sur la base de nos retours. L'idée était de pouvoir réfléchir ensemble et créer une base qui nous protège dans le futur.

Certaines limites ou précisions devront être affinées par les interprètes selon la mission :

- Demander quel va être le moyen technique utilisé pour la réunion ;
- Combien de personnes vont-elles participer à la réunion ;
- Limiter le nombre d'intervenants.

Ces recommandations seront à insérer sur le site de l'ARILS avec un lien sur la page d'accueil du site.

Elles seront également envoyées à Procom et à la FSS.

14. Divers :

La mode sumaine :

Pascal Smith est en train de beaucoup développer et implanter son concept de mode sumaine, à la Réunion et en Suisse (surtout du côté de Genève). S5 communique en reprenant cela et les jeunes s'identifient beaucoup à ce nouveau paradigme.

En France, Pascal Smith a créé Sourdis. Il est persona non grata et personne ne parle de langue sumaine. Avant Simon Attia était au comité mais il est parti car il ne supporte pas Pascal Smith.

Un fossé est en train de se creuser entre sumains et interprètes, qui devient assez gros. Il serait intéressant de se voir pour parler de ça. Quel est notre avenir et quelle va être l'influence de cette mode sur nous et notre pratique ? L'idée du groupe WhatsApp créé par la commission

formation continue, est justement de pouvoir parler de ce genre de choses, de même que le projet de supervision.

Ces changements avec la mode sumaine vont très vite. Le concept a été amené par Pascal Smith. Tous les sourds ne sont pas d'accord avec ça mais mais ce n'est pas facile pour eux de s'en distancier même si certains l'ont fait lors de la conférence de novembre dernier.

Il serait intéressant de se voir dans un premier temps entre nous pour en discuter (ainsi que du concept de Feeding). Puis dans un deuxième temps, nous pourrions organiser une rencontre avec des sourds plus modérés pour en parler. Ce serait aussi intéressant que chacun/e prenne un peu la température auprès des sourds qu'il côtoie.

Le comité/commission convivialité va envoyer un Doodle avec propositions de plusieurs dates à la rentrée pour une rencontre repas-discussion baptisée « Sumain-Saucisses » !!! Tout un programme....

Le Feeding :

Sera discuté pendant notre rencontre « Sumain-Saucisses »

Emission signes :

Mélanie, Fernande et Pascal vont participer à cette émission. Merci à eux pour leur engagement !!

Info d'Anne-claude :

L'association des interprètes indépendantes a entrepris des démarches avec avocat pour que Procom arrête d'imposer aux clients le seul prestataire Procom. Ils abusent de leur position dominante. La bataille tourne aussi autour de l'article 74 car les ILS indépendantes ont droit à une part de cet argent aussi. Bien sûr, Huber n'est pas content.

Formation de médiateurs sourds:

Retour de Lorette sur ce projet :

Comme il n'y avait rien à faire pour la formation d'interprètes et qu'on ne voulait pas de nous, j'ai essayé d'avancer sur ce projet qui était auparavant porté par la Cominter. Ce projet a été clairement refusé par Procom et la FSS n'a pas voulu le prendre en charge. Mais, on a réussi à trouver les fonds ! Cette formation se fait en partenariat avec la FTI et Appartenances.

La formation se déroulera en 3 modules dès fin août jusqu'à fin octobre:

Module 1 : Formation de base sur 4 jours du 24 au 27 août

Ce premier module va mêler aspects déontologiques et pratique. Il sera donné par un interprète sourd lituanien qui comprend les réticences qu'il y a d'un côté comme de l'autre. Il va aller voir les interprètes et les sourds pour leur expliquer le rôle de l'interprète.

Module 2 : Intermédiation en milieu médical sur 3 jours du 30 septembre au 2 octobre

En collaboration avec le Pôle santé Grenoble ; il n'y a pas encore d'info détaillée mais on peut se référer au flyer. Objectif de ce module : comment travailler avec un médecin et un intermédiaireur qui travaille en milieu hospitalier.

Module 3 : Traduction français-LSF (et vice versa) sur 2 jours du 28 au 29 octobre

Durant ce module, il y aura une journée de travail avec les interprètes.

L'idée de cette formation c'est que les médiateurs travaillent. Peut-être que des pôles santé vont ouvrir. Collaboration avec Irène Strasly pour FTI (offre des salles et s'occupe de tout ce qui est budgétaire). Tout le monde peut se sentir le bienvenu même sans connaître la LS internationale. Il serait vraiment important que des ILS s'inscrivent pour le premier module.

La séance est levée à 12 :45

Prise de PV : Isabelle S